



Guide du tri

Comment trier ses déchets dans le Kochersberg ?



CITEO

Re_fashion

ecosystem
recycler c'est protéger

Avec le soutien de :

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE
LE DÉPARTEMENT
DU SAOÛRE
MOSELAN

ADEME
AGENCE NATIONALE
DE LA MAÎTRISE
ÉNERGÉTIQUE
ET DU CLIMAT

La Région
Grand Est

EMMAUS
Nord-Alsace



CYCLEVIA
L'eco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants.



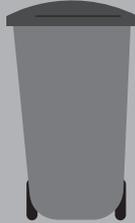
ecomaison

Corepile

Mémo tri

Un doute ?

Rendez-vous sur <https://quefairedemesdechets.fr>
ou téléchargez l'application guide du tri sur www.citeo.com

<p>Papiers et emballages de moins de 30 cm</p>  <p></p> <p>Poubelle jaune</p>  <p>page 4</p>	<p>Ordures ménagères dans un sac fermé</p>  <p></p> <p>Poubelle noire</p>  <p>page 5</p>	<p>Bouteilles, pots et bocaux en verre</p>  <p></p> <p>Conteneur à verre</p>  <p>page 5</p>	<p>Ressources vertes : branches, feuilles, tonte</p>  <p></p> <p>Composteur Point vert Déchetterie</p>  <p>pages 6-7</p>
--	---	---	--

<p>Déchets alimentaires</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="1162 268 1433 1345"> <p>Non cuits</p>  <p></p> <p>Composteur Si vous n'avez pas de composteur, utilisez les bornes pour les déchets alimentaires</p>  </td> <td data-bbox="1433 268 1668 1345"> <p>Cuits</p>  <p></p> <p>Borne à déchets alimentaires</p>  </td> </tr> </table> <p>pages 6-9</p>		<p>Non cuits</p>  <p></p> <p>Composteur Si vous n'avez pas de composteur, utilisez les bornes pour les déchets alimentaires</p> 	<p>Cuits</p>  <p></p> <p>Borne à déchets alimentaires</p> 	<p>Autres objets recyclables</p>  <p></p> <p>Réemploi, vente ou déchetterie</p>  <p>pages 10-12</p>	<p>Vêtements Chaussures Linge Maroquinerie</p>  <p></p> <p>Conteneur</p>  <p>page 13</p>
<p>Non cuits</p>  <p></p> <p>Composteur Si vous n'avez pas de composteur, utilisez les bornes pour les déchets alimentaires</p> 	<p>Cuits</p>  <p></p> <p>Borne à déchets alimentaires</p> 				

Avec le soutien de :



Re_fashion



ecosystem
recycler c'est protéger



Poubelle jaune

Tous les emballages et le papier



Un doute sur un déchet? Posez-vous la question: est-ce un emballage?
Si oui, déposez-le dans la poubelle jaune, sinon mettez-le dans la poubelle noire.
Ou téléchargez l'application « Guide du tri » en flashant le QR-code ci-dessus.



Interdit :

Le verre et tout ce qui n'est pas un emballage (ex : mouchoir, masque, essuie-tout, serviette, nappe, lingette, jouet...).

CITEO

Poubelle noire

Jetez dans un sac fermé :

- Produits d'hygiène (textiles sanitaires) : mouchoirs, essuie-tout, lingettes, cotons, cotons-tiges, couches, protections hygiéniques (tampons, serviettes...), masques, brosses à dents, gants jetables...
- Balayures, poussières, déchets de nettoyage, litières, mégots.
- Nappes (en papier ou en plastique), serviettes.
- Objets ou vaisselle cassée (assiettes, couverts, stylos, CD, jouets, cintres...).
- Ampoule à filament.
- Éponges, brosses à dents, rasoirs et autres déchets non recyclables.



Verre

CITEO

Uniquement bouteilles, pots et bocaux, **sans capsule, bouchon ou couvercle.**



Ne se recycle pas!

Interdits :

- Ampoule
- Faïence
- Miroir, vitre
- Porcelaine
- Poterie
- Pyrex
- Vaisselle



Compost



Le compost, c'est quoi ?

Le compost est une décomposition de vos déchets de cuisine et de vos végétaux qui permet d'obtenir un engrais naturel pour le jardin. Il participe à l'équilibre de l'environnement en nourrissant la terre et évite l'emploi de produits chimiques.

Que peut-on composter ?

Ressources vertes (humides)

- Épluchures
- Fleurs et orties
- Fruits et légumes
- Gazon
- Marc de café
- Sachet de thé
- Coquilles d'œuf
- Etc.

Ressources brunes (sèches)

- Feuilles mortes, déchets de jardin
- Branchages
- Essuie-tout
- Sciure et copeaux
- Paille et foin
- Herbe sèche
- Fumier pailleux
- Etc.



Comment composter ?

- Placez votre compost à distance suffisante de vos voisins dans un lieu ombragé à l'abri du vent et de la pluie.
- Veillez à installer votre composteur en contact direct avec la terre.
- Si vous débutez votre compost, aérez la terre à l'emplacement du composteur sur 10 cm.
- Alternez au maximum 2/3 de ressources vertes (riches en azote) en couches de 15 cm et 1/3 au minimum de ressources brunes (riches en carbone) en couches de 10 cm.
- Aérez régulièrement votre compost.
- Veillez à ce qu'il reste humide : ni trempé, ni trop sec.
- Utilisez votre compost à maturité afin de profiter de ses bienfaits.
- Évitez les gros morceaux qui mettront plus longtemps à se décomposer et préférez les éléments broyés.

La tonte de gazon (ressource verte) doit être intégrée en petite quantité au risque d'apporter trop d'humidité dans le composteur, mais elle peut aussi être séchée pour obtenir du foin (ressource brune).



Composteur ≠ Bornes

Pour les déchets alimentaires privilégiez toujours le compostage à domicile. Plus écologique et plus économique.

Pensez-y !

La com'com vous offre une aide pour l'achat d'un composteur pouvant aller jusqu'à 50€ (sur présentation d'une facture à votre nom et du formulaire disponible à l'accueil du Trèfle ou sur www.kochersberg.fr).

Vous souhaitez **mettre en place et gérer** un composteur collectif ? La com'com peut vous mettre gratuitement à disposition les composteurs et vous former. Rdv à l'accueil du Trèfle ou sur : www.kochersberg.fr



Ce qu'il faut éviter :

- Os, graisses, restes de repas cuits, viandes et poissons*
- Produits laitiers, pain*
- Plantes malades et noyers, thuyas, cyprès
- Excréments d'animaux non herbivores



* Peuvent se décomposer mais risquent d'attirer les nuisibles

Borne pour les déchets alimentaires



Des bornes réservées aux déchets alimentaires sont présentes dans chaque village.
Comment cela fonctionne? Que peut-on y déposer?

Chez vous

1 Privilégiez toujours le compostage à domicile! (voir page 6-7)

2 Pour vos déchets alimentaires difficilement compostables (cuits) ou si vous n'avez pas de composteur, déposez vos aliments **sans emballage** dans un sac en papier (ou du journal) lui-même placé dans votre bioseau.

À la borne de collecte

3 Ouvrez la trappe à l'aide de la pédale ou de la poignée.

4 Déposez votre sac en papier fermé contenant vos déchets dans la borne. Ne pas jeter en vrac*!

**À l'exception des déchets liquides (soupe, jus, sauce, yaourt, crème...) qui peuvent être jetés en vrac.*

5 Repartez avec votre bioseau vide et pensez à le nettoyer.

Astuce!

Réutilisez vos sacs krafts distribués chez votre commerçant ou vos journaux pour envelopper vos déchets alimentaires.



Mode d'emploi

uniquement sac kraft ou papier (pas de plastique)



Pour savoir où se situent les bornes, consultez la carte sur www.kochersberg.fr ou scannez le **QR code** ci-dessous.



Déchets acceptés



- Restes de repas (aliments cuits, os, viande, poisson, ...).
- Pain, céréales et produits laitiers.
- Produits alimentaires périmés sans emballage.
- Fruits*, légumes*, épluchures*, coquilles d'œuf*.
- Thé* et marc de café*.



***À mettre dans votre composteur si vous en avez un!**

Interdits :

- Coquillages et crustacés
- Couches, déjections, litières
- Déchets verts
- Emballages (plastique, verre, métal...)
- Huile, capsule de café et cendres
- Mouchoirs, essuie-tout
- Peau et carcasse de gibier
- Sac en plastique

Bornes interdites aux professionnels



Les bornes ne sont pas des composteurs!

Pas question d'abandonner le compostage à domicile : plus écologique et plus économique, il permet de valoriser vos déchets en engrais, chez vous et sans surcoût.



Astuces!

- Si vous avez des déchets liquides (soupe, jus, sauce, yaourt, crème...), vous pouvez les jeter en vrac dans la borne.
- Jetés dans les toilettes, les yaourts périmés permettent de chasser les mauvaises odeurs et d'enlever le tartre.
- Pour éviter les moucheron, videz régulièrement vos déchets alimentaires dans une borne (1 à 2 fois par semaine, notamment en période de forte chaleur).

Déchetteries et points verts



Points verts

Les particuliers du territoire peuvent déposer leurs ressources vertes (végétaux) sur les points verts de Willgottheim ou Ittenheim qui sont accessibles sur présentation du badge d'accès. Une plateforme pour les gros volumes de ressources vertes des particuliers est également accessible à Reitwiller sur rendez-vous et sur présentation d'un bon de dépôt à récupérer à l'accueil de la com'com.



Déchetteries

Deux déchetteries sont accessibles aux particuliers et aux professionnels redevables. Elles sont situées à Pfulgriesheim (sur la RD 666) et à Dossenheim-Kochersberg (sur la RD 79). **Un badge d'accès valide est obligatoire pour entrer dans les déchetteries et sur les points verts.**

Horaires des déchetteries

Jours	Été*		Hiver*	
	Doss. ¹	Pful. ²	Doss. ¹	Pful. ²
Lundi	14h - 18h	Fermé	14h - 17h	Fermé
Mardi	Fermé	14h - 18h	Fermé	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	14h - 17h
Judi	Fermé	14h - 18h	Fermé	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	Fermé
Samedi	9h - 18h	9h - 18h	9h - 17h	9h - 17h

***Horaires été**
du 01/04 au 31/10
***Horaires hiver**
du 01/11 au 31/03
Déchetteries fermées les dimanches et les jours fériés
Badge d'accès obligatoire

Dernière entrée 10 min avant la fermeture

1. Déchetterie de Dossenheim-Kochersberg située sur la D79
2. Déchetterie de Pfulgriesheim située sur la D666

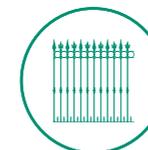
Déchets acceptés



EMBALLAGES ET VERRE



MOBILIER
meubles, assises, literies...
même cassés



MÉTAUX



DÉBLAIS/GRAVATS



CARTONS



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



BOIS
hors parquet stratifié



RESSOURCES VERTES
végétaux hors terre, épiluchures, fruits...



APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



GROS OBJETS ENCOMBRANTS
hors mobilier



HUISSERIES



TEXTILE
Vêtements, linge, chaussures



RÉEMPLOI
(plus d'infos page 12)

Déchets dangereux des particuliers



DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS
peintures, colles, décapants, acides, bases, produits de jardinage, de bricolage, d'entretien...



NÉONS, LAMPES BASSE CONSOMMATION
(ampoule à filament = poubelle noire, pas dans le verre!)



CARTOUCHES D'ENCRE



BATTERIES, PILES ET ACCUMULATEURS



HUILE DE VIDANGE/MOTEUR
hors filtres, liquide de frein ou liquide de refroidissement



HUILE DE FRITURE

Interdit en déchetteries :

Déchets ménagers, pneus, amiante, produits explosifs, terre...



Espace réemploi



Donnez une seconde vie à vos objets

Vos objets sont encore en bon état mais ne sont plus à votre goût? Plutôt que de les jeter, pensez à les vendre ou à les donner!

En complément des sites internet de vente ou de dons entre particuliers, la com'com a créé un espace de dons au profit d'Emmaüs à la déchetterie de Pfulgiesheim.

Objets acceptés

Vaisselle

Arts de la table, poêles, casseroles

Jouets

Peluches, jeux de société, jeux vidéo, poupées

Sports - Loisirs - Vélo

Équipement sportif et de loisirs : vélos, rameurs...

Matériaux

Matériaux de construction réutilisables : portes, fenêtres avec cadre, volets, carrelage, dalles...

Outillage

Outils de bricolage et de jardin

Autres

Tableaux, cadres, bibelots, déco, bijoux, luminaires



Dons en ligne :

Vous pouvez également faire don de vos objets en utilisant la plateforme de dons en ligne mise en place par la communauté de communes :

www.kochersberg.fr/Divers/Plateforme_de_dons

Cette plateforme, gratuite et accessible à tous, permet la mise en ligne d'annonces de dons mais également de services au niveau local.



Textile

Vêtements, chaussures, linge de maison et maroquinerie



Re_fashion

Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures propres, même abîmés, dans un conteneur proche de chez vous :

refashion.fr/citoyen

Flashez ce **QR code** pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.



quefairedemesdechets.fr



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L).

Déchets non pris en charge par le service public*



MÉDICAMENTS

• **Médicaments et déchets médicaux** : médicaments à rapporter en pharmacie (gratuit). Les emballages et notices doivent être déposés dans la poubelle jaune. Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux = DASRI sont à récupérer par votre infirmier. Si vous êtes en auto-traitement, rappez-les en pharmacie. Plus d'informations sur : www.dastri.fr



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

• **Radiographies** : à rapporter en pharmacie, dans un cabinet de radiologie ou dans un hôpital (attention, tous ne les collectent pas, vérifiez avant de vous déplacer).



RADIOGRAPHIES

• **Produits dangereux de type amiante, traverse de chemin de fer ou produits explosifs** : contactez une entreprise spécialisée (payant).



AMIANTE/CEMENT

• **Extincteur** : doit être rapporté chez un revendeur agréé.

• **Bouteille/cartouche de gaz (vide ou pleine)** : à rapporter au distributeur (gratuit). Plus d'informations sur le site internet de France Gaz Liquide : www.francegazliquides.fr



BOIS TRAITÉ

• **Pneus** : à déposer chez un garagiste lors de l'achat/montage de nouveaux pneus (gratuit) ou chez une entreprise spécialisée si vous achetez et montez vos pneus vous-même (payant). Tout autre dépôt (poubelle noire, chez un agriculteur...) est passible d'une amende de 3 750€.



EXTINCTEURS

• **Terre, sable** : à récupérer par l'entreprise qui effectue des travaux chez vous. Si vous procédez vous-même aux travaux, contactez une entreprise spécialisée dans la reprise de ce type de déchet.



BOUTEILLES DE GAZ

• **Carcasses d'animaux** : rappez-les chez un vétérinaire ou contactez un service d'équarrissage. Jeter un animal mort dans une poubelle, une borne de déchets alimentaires, un égout ou tout autre lieu est interdit et passible d'une amende de 3 750€.



PNEUMATIQUES

*Liste non exhaustive

Infos pratiques

La redevance incitative, c'est quoi ?

La redevance incitative au tri prend en compte dans son calcul la quantité de déchets non recyclables jetée dans la poubelle noire. Son objectif est d'inciter à recycler au maximum les déchets pour mieux maîtriser le montant de la facture.

Toute personne qui habite le territoire doit s'acquitter de la redevance qui ne finance pas uniquement la poubelle noire, mais aussi la poubelle jaune, le verre, les déchetteries, les points verts, les bornes pour les déchets alimentaires...

Les poubelles (noire et jaune) appartiennent à la com'com et sont mises à la disposition des usagers qui en assurent la garde, l'entretien et le nettoyage.

Absence prolongée

En cas d'absence prolongée de minimum 3 mois consécutifs, il est possible de suspendre votre redevance sous réserve de présenter en amont un justificatif valable (dans la limite de 6 mois d'absence/an).

Important !

Pour pouvoir être vidées par le camion de collecte, vos poubelles doivent impérativement être autorisées par la com'com. Pour cela, vous devez vous enregistrer dès votre arrivée sur le territoire. Dans le cas contraire, elles ne seront pas vidées.



Casse, perte, vol

- En cas d'usure normale, la com'com procède à la réparation des poubelles (remplacement du couvercle, des roues...).
- En cas de casse, perte ou vol (poubelles ou badge déchetterie) les frais de remplacement sont à la charge de l'usager.
- Pour les poubelles équipées de verrou, en cas de casse ou perte de l'une des deux clés, le remplacement du verrou est facturé.

Déménagement et emménagement

En cas d'emménagement :

Déclarez votre arrivée à la communauté de communes pour bénéficier du service de ramassage des déchets et pour récupérer votre badge d'accès à la déchetterie.

En cas de déménagement :

Contactez la communauté de communes pour clôturer votre compte et rapporter votre badge d'accès à la déchetterie. En cas d'oubli, vous continuerez à être facturé (même si ce n'est plus vous qui utilisez les poubelles) et des frais vous seront facturés en cas de non retour du badge déchetterie.

Important !

Vous devez impérativement laisser vos poubelles préalablement nettoyées dans votre ancien logement, même en cas de déménagement dans un autre village de la communauté de communes.

Si votre poubelle noire est munie d'un verrou, vous devez remettre les 2 clés au nouvel occupant ou au propriétaire, sinon le verrou vous sera facturé.



Votre poubelle n'a pas été vidée ?

- Votre poubelle a été sortie trop tard ou le mauvais jour : elle doit être sortie la veille au soir sur le trottoir, poignée vers la route (calendriers de collecte disponibles sur www.kochersberg.fr).
- Votre poubelle n'est pas autorisée (vous nous avez déjà signalé votre départ ou vous ne nous avez pas encore signalé votre arrivée).
- Votre poubelle est trop chargée, cassée ou contient des déchets non conformes ou dangereux (ex : déchets non recyclables présents dans la poubelle jaune).

Pour rappel, les poubelles qui débordent et les déchets présentés à côté de la poubelle ne sont pas collectés.

Astuces pour réduire et valoriser vos tontes, feuilles, branches...



Plutôt que de déposer vos végétaux en déchetterie ou sur un point vert, transformez-les en ressource pour votre jardin et économisez les allers-retours !

Type de déchet	Transformations possibles
Tontes	Tonte mulching, paillage, compostage, butte de courge, culture en lasagne, prairie fleurie.
Feuilles mortes	Paillage, compostage, butte de courges.
Branchages	Broyage pour être utilisés en paillage ou dans le composteur, culture en lasagne, haie de Benjes, haie vive.
Déchets de plantes en pot	Compostage, butte de courges, culture en lasagne.

Retrouvez toutes ces solutions détaillées sur :

www.kochersberg.fr/Vivre/Defi-zero-dechet-vert/Que-faire-dechets-verts.html



Ou en cliquant sur le QR code suivant :



Nous vous invitons également à visionner les vidéos tournés lors du défi zéro déchet vert sur : www.kochersberg.fr/Vivre/Defi-zero-dechet-vert.html

Vous avez des questions ?

Un n° de téléphone : 03 88 69 76 29

Une adresse e-mail : nosdechets@kochersberg.fr

Un site Internet : www.kochersberg.fr

Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Le Trèfle

32 rue des Romains
67370 Truchtersheim

Lundi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Mardi : 9 h - 12 h / 14 h - 19 h

Mercredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Jeudi : 13 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Samedi : 8 h 30 - 12 h / 11 h 30



**Kochersberg
Ackerland**
com com